

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE SARTHE**  
**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**SÉANCE DU 22/09/2022**

**Les textes intégraux des actes sont consultables à l'accueil de la Communauté de communes aux heures habituelles d'ouverture et sur son site internet à l'adresse suivante :**  
[www.https://www.val-de-sarthe.fr/publications/](https://www.val-de-sarthe.fr/publications/)

L'an deux mille vingt deux, à 20 H 30, le Conseil communautaire légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur Emmanuel FRANCO, à La Suze sur Sarthe.

<b>Nombre de conseillers</b>		
En exercice : 46	Présents : 33	Votants : 40

**ÉTAIENT PRÉSENTS :**

Mmes ALINE, BOURNEUF-COURTABESSIS, CORBIN, COUET, DELAHAYE, EL IRARI, FERRAND, GARNIER, HARDOUIN, LEBATTEUX, MENAGE, MOUSSAY, POIDVIN, QUEANT, RIOLE, ROGER, ROTON-VIVIER, SCHMITT, TAUREAU.

MM. d'AILLIERES, AVIGNON, BERGUES, BOISARD, BOURMAULT, BRETON, CHALUMEAU, CORBIN, COYEAUD, DESPRES, FABUREL, FONTAINEAU, GARNIER, GEORGET, JARROSSAY, HEULIN, LECERF, LEPROUX, LERUEZ, MAZERAT, PANETIER, PAVARD, PIERRIEAU, RICHARD, TELLIER, VIOT.

Formant la majorité des membres en exercice.

**ÉTAIENT EXCUSÉS :**

Mmes POIDVIN, QUEANT, SCHMITT, MM. BOISARD, BOURMAULT, FONTAINEAU.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

Mme HARDOUIN donne pouvoir à M. AVIGNON, Mme LEBATTEUX à M. JARROSSAY, Mme RIOLE à Mme MENAGE, Mme ROTON-VIVIER à M. D'AILLIERES, M. CHALUMEAU à Mme BOURNEUF-COURTABESSIS, M. PANETIER à Mme CORBIN, M. PIERRIEAU à Mme MOUSSAY.

**ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Mme LEFEUVRE Florence, Directrice Générale des services et M. VERNASSIERE Mickaël, Directeur Général adjoint.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement.

A partir de la délibération n°20220922AGOE3 M. FONTAINEAU est présent au sein de l'assemblée. Par ailleurs, M. FONTAINEAU est porteur du pouvoir de M. BOISARD. Ainsi, le tableau des conseillers devient le suivant :

<b>Nombre de conseillers</b>		
En exercice : 46	Présents : 34	Votants : 42

La liste des délibérations est la suivante :

<b>Délibération n°</b>	<b>Objet</b>	<b>Vote</b>
20220922AG1	Désigner un ou une Secrétaire de séance	Délibération adoptée à l'unanimité
20220922AG2	Approuver le procès-verbal de la séance du Conseil de communauté en date du 23 juin 2022	Délibération adoptée à l'unanimité
20220922AGOE3	Valider les modifications des statuts du SIDERM pour la création d'un syndicat mixte fermé à la carte exerçant la compétence obligatoire eau potable et les compétences optionnelles assainissement collectif et assainissement	Délibération adoptée à l'unanimité

	non collectif	
20220922AG4	Autoriser le Président à signer les contrats d'assurance, suivants : Dommages aux biens, responsabilités, véhicules à moteur, protection fonctionnelle des agents et des élus, prestations statutaires, navigation	Délibération adoptée à l'unanimité
20220922AG5	Adhérer à la plateforme numérique du Département pour réaliser la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité	Délibération adoptée à l'unanimité
20220922F6	Adopter la répartition Communes et Communauté de communes du Fonds de Péréquation des recettes intercommunales et communales 2022	Délibération adoptée à l'unanimité
20220922F7	Approuver le rapport définitif de la CLECT du 12/09/2022 concernant le calcul du transfert de la compétence danse	Délibération adoptée par 26 voix pour 11 abstentions 5 voix contre
20220922FF8	Adopter le versement de la taxe d'aménagement perçue par les Communes membres de la Communauté de communes au titre de l'année 2022 et suivantes	Délibération adoptée par 37 voix pour 1 abstention 4 voix contre
20220922FF9	Fixer le taux de la TASCOM pour l'année 2023 s'appliquant aux surfaces commerciales assujetties	Délibération adoptée par 38 voix pour et 4 voix contre
20220922FT10	Déterminer les tarifs 2022/2023 des différents espaces de l'UnisSon (auditorium, studio)	Délibération adoptée à l'unanimité
20220922RHDM11	Déclarer la vacance du poste de Responsable Environnement et modifier la délibération du 3 octobre 2002 portant création de ce poste afin de pouvoir recourir à l'emploi d'agents contractuels	Délibération adoptée à l'unanimité
20220922RHCO12	Déclarer la vacance du poste de chargée de communication et modifier la délibération du 11 mai 2021 portant création de ce poste afin de pouvoir recourir à l'emploi d'agents contractuels	Délibération adoptée à l'unanimité
20220922RBCM13	Déclarer la vacance du poste de Médiateur culturel au Musée et modifier la délibération du 17 décembre 2015 portant création de ce poste afin de pouvoir recourir à l'emploi d'agents contractuels	Délibération adoptée à l'unanimité
202209922CM14	Valider le remboursement de frais de déplacement par la Commune de Malicorne sur Sarthe suite à la participation du Président au Comité des Régions de L'Union Européenne	Délibération adoptée par 41 voix pour et 1 voix contre
20220922DM15	Autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'accès à la déchetterie de Oizé pour les habitants de la Commune de Cérans-Foulletourte	Délibération adoptée à l'unanimité

La Suze sur Sarthe, le 22/09/2022,

Le Secrétaire de séance

Le Président